

Commune de JETTE
Service de l'Urbanisme
Rue Henri Werrie, 18-20

B – 1090 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : GT/2004-0118
N/Réf : AVL/KD/JET-2.17/s.342
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : JETTE. Avenue du Sacré-Cœur, 2 – Ecole du Sacré-Cœur.
Adaptation des bâtiments scolaires aux normes de sécurité.

En réponse à votre lettre du 29 janvier 2004, en référence, reçue le 2 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 février 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Face à la nécessité de procéder à des travaux de mise en conformité de l'établissement scolaire, la CRMS ne s'oppose pas à l'engagement des deux cages d'escalier intérieures. Face au peu d'informations relatives à leur mise en œuvre technique et esthétique, la Commission attire l'attention des auteurs de projet sur leur intérêt spatial et demande de veiller à la plus grande sobriété dans les interventions projetées afin de respecter au mieux l'esprit du bâtiment.

Concernant l'escalier de secours n°3, la CRMS regrette le parti très voyant du dispositif depuis l'espace public de l'avenue du Sacré-Cœur. La situation actuelle ne pourrait-elle pas être simplement optimisée?

Quant au quatrième escalier, il s'agit d'un accès à placer à proximité directe du porche qui articule la cour de récréation et le parc, à proximité immédiate du château Bonaventure. La CRMS estime que cette implantation n'est pas judicieuse et demande de réfléchir à une autre solution afin de ne pas encombrer les perspectives vers et depuis le château et son parc protégés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE
Président